



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 15/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 17	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
<u>Date de convocation</u> 09/05/2023	
<u>Date d'affichage</u> 09/05/2023	<u>Procuration(s) :</u> Mme PIC Christiane donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme PIC Christiane, M. SOUCHE Pascal A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme JUGE Olga

Numéro interne de l'acte : 2023-36

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ATOUT RURALITÉ - TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET VESTIAIRES POUR ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Michaël DEVISE

Un projet global d'amélioration des équipements sportifs et associatifs du plateau omnisports de Cornas. En effet, les locaux existants ne correspondent plus aux normes d'accessibilité, de sécurité, au règlement de la fédération. De plus, il est nécessaire d'accompagner l'évolution des associations dont les performances comme les effectifs progressent.

Le Département de l'Ardèche accompagne les projets des communes dans le cadre du programme : « Atout ruralité »

La commune souhaite bénéficier du dispositif "Atout ruralité" pour financer le projet d'amélioration des équipements sportifs et associatifs du Plateau omnisports.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financements sollicités	Montant subvention	%
Travaux	1 090 299.00	Département de l'Ardèche	280 000.00	23
Autre (études préalables, frais d'ingénierie, ...)	103 979.70	Etat	359 950.00	30
		Région	150 000.00	13
		Autre	55 000.00	5
		Autofinancement	349 328.70	29
TOTAL	1 194 278.70		1 194 278.70	

Le Conseil Municipal,
Monsieur le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'adopter le projet global d'amélioration des équipements sportifs et associatifs du plateau omnisports de CORNAS.

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Article 3 : de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Article 4 : d'autoriser le maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de cette opération.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
Mme JUGE Olga



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

